

NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 1 sur 8

N° d'anonymat :

EXAMEN JEUNES ARBITRES - Session 1-2014 QCM TRONC COMMUN

Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences que vous avez acquises au cours de votre formation de Jeune Arbitre. Félicitations et bon travail.

La C.N.A.

L'épreuve qui suit est un questionnaire à **choix multiples** :

- "**Réponses à choix multiples**" vous êtes invité à répondre par UNE proposition aux différentes questions posées. **Il ne peut y avoir qu'une bonne réponse.**

Vous avez à répondre à 50 questions issues des règlements généraux.

Il est vivement conseillé d'éviter les ratures dans les réponses, de même qu'il n'est pas admis de rendre un travail réalisé au crayon à papier.

Vos NOM et PRENOM doivent être portés, au moins sur la première feuille réponse si l'ensemble est agrafé, sur toutes les feuilles s'il existe un risque de dissociation de la liasse. **N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM.**

Les épreuves devant être "anonymées", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur l'une quelconque d'entre-elles.

**Le temps alloué pour répondre aux cinquante questions est de quarante minutes :
0h40mn**

IMPORTANT

Chacune des 50 questions vaut 1 point, soit un total de 50 points.

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 35 points, correspondant à 14/20



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 2 sur 8

N° d'anonymat :

1 – Pour arbitrer, un arbitre doit avoir,

- Une licence FFTA en cours de validité, quel que soit le type de licence
- Une licence FFTA « Compétition »
- N'est pas obligé d'avoir de licence FFTA, puisqu'il a sa carte d'arbitre.

2 – Pour arbitrer dans une discipline de parcours, (Tir nature, Tir en campagne, 3D...), un arbitre ou un jeune arbitre doit avoir,

- Un certificat médical autorisant la pratique sportive
- Un certificat Médical autorisant la pratique du Tir à L'arc
- Un certificat médical autorisant la pratique du Tir à l'arc ET des disciplines de parcours.

3 – Pour qu'une compétition soit sélective ou qualificative, l'arbitre responsable de cette compétition doit :

- Etre arbitre assistant
- Etre arbitre Fédéral dans au moins une option
- Posséder l'option dans le type de compétition concernée

4 – Dans votre formation de jeune arbitre :

- Vous pouvez ne passer que l'examen « tronc commun » et être « arbitre assistant »
- Vous devez choisir au moins UNE OPTION et effectuer des arbitrages dans cette option
- Vous pouvez être dispensé des arbitrages sur le terrain si vous avez eu plus de 16 à l'examen.

5 – Les arbitres prêtent un serment :

- Il y a un serment spécial pour les arbitres assistants
- Tous les arbitres prêtent le même serment (jeunes arbitres, arbitres assistants, arbitres fédéraux)
- Les jeunes arbitres prêtent un serment spécial pour la période où ils sont Jeunes arbitres.

6 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, et que vous aurez prêté serment, vous pourrez :

- Arbitrer un championnat régional
- Arbitrer des concours sélectifs ou qualificatifs jusqu'au niveau départemental
- Etre responsable d'un concours sélectif ou qualificatif jusqu'au niveau départemental

7 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, que vous aurez prêté serment et que vous atteindrez l'âge de 18 ans

- Vous deviendrez automatiquement arbitre Fédéral toutes options
- Vous deviendrez arbitre fédéral dans votre option, sur avis favorable d'une commission
- Vous devrez repasser les examens des arbitres Fédéraux adultes

8 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, et que vous aurez prêté serment, vous pourrez :

- Juger les cordons comme un arbitre assistant ou fédéral, sans restriction
 - Juger uniquement les cordons des catégories jeunes jusqu'à « Cadet »
- Juger les cordons, lorsque vous aurez atteint l'âge de 18 ans.

9 – Lorsque vous serez devenu arbitre fédéral,:

- Vous pourrez arbitrer à vie sans restriction
- Vous pourrez être nommé arbitre International sur décision de la FFTA
- Vous devrez suivre des recyclages périodiques pour maintenir la validité de votre diplôme.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 3 sur 8

N° d'anonymat :

10 – La CNA, (Commission nationale des Arbitres), est :

- La commission de discipline des arbitres
- La commission qui au sein de la FFTA, est chargée de traiter les questions d'arbitrage
- La commission chargée de nommer les arbitres dans tous les concours

11 – En cas de différents ou de problème au sein du corps arbitral, il peut être soumis

- Au Président de la FFTA
- Au Président de la CNA
- Au Conseil Fédéral d'Arbitrage

12 – Le PCRA (Président de la Commission Régionale d'Arbitrage) est chargé (entre autres missions) d'au moins une mission ci-dessous :

- De sanctionner les erreurs d'arbitrage
- De contrôler l'activité des arbitres de sa ligue et d'en faire rapport à la CNA
- De désigner dans chaque club un candidat arbitre

13 – Vous êtes arbitre dans une compétition sélective de **parcours** comportant plusieurs départs :

- Vous n'avez pas le droit de tirer
- Si cela ne gêne pas l'arbitrage, vous pouvez tirer sur n'importe quel départ
- Si cela ne gêne pas l'arbitrage, ET que vous n'avez pas participé à l'organisation, vous pouvez tirer au premier départ

14 – Après avoir prêté serment d'arbitre, vous tirez dans une compétition, sur un point litigieux un archer de votre cible vous dit « puisque tu es arbitre juge le cordon »

- Vous jugez le cordon « à l'œil »
- Vous appelez un des arbitre de la compétition
- Vous sortez votre loupe et vous jugez le cordon

15 – Vous êtes Jeune arbitre, vous avez prêté serment, dans une compétition sélective ou qualificative, vous avez jugé un cordon et refusé le point à un tireur qui conteste votre décision.

- Vous lui répondez qu'il peut déposer une réclamation.
- Vous appelez un arbitre adulte pour un double jugement.
- Vous lui faite, avec calme, un rappel au règlement et à vos taches de Jeune arbitre.

16 – Vous êtes arbitre dans une compétition

- Vous pouvez arbitrer dans n'importe quelle tenue
- S'il fait chaud, vous pouvez arbitrer en short
- Vous devez arbitrer dans la tenue officielle

17 – Dans la liste ci-dessous, un matériel doit être mis à la disposition de l'arbitre responsable par l'organisateur :

- Une paire de jumelles
- Une pige pour mesurer la hauteur des blasons
- Un compas à pointe sèche

18 – Dans une compétition FITA, Fédéral ou Salle, le directeur des tirs est

- obligatoirement l'arbitre responsable du concours
- un archer licencié
- un arbitre assistant ou Fédéral



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 4 sur 8

N° d'anonymat :

19 – Dans une compétition FITA, Fédéral ou Salle, le directeur des tirs :

- Décide des temps de tir
- Décide de la manière dont il gère les tirs quel que soit le matériel fourni par l'organisateur
- Gère les séquences de tirs à l'aide du matériel fourni par l'organisateur

20 – La vérification des licences au greffe d'un concours, doit être effectuée :

- Par l'arbitre responsable de la compétition
- Par un arbitre
- Par le greffe, qui signalera tout problème à l'arbitre responsable.

21 – Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer présente sa licence sur un téléphone portable :

- Vous refusez l'accès de l'archer à la compétition
- Vous indiquez au greffe que cela est parfaitement valable, puisque la licence est dématérialisée.
- Vous demandez à l'archer d'imprimer sa licence

22 – Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer inscrit sur le fichier fédéral a une licence sans indication de certificat médical :

- Vous lui demandez de présenter un certificat médical valide pour qu'il puisse tirer
- Vous lui refusez l'accès à la compétition
- Vous demandez à l'archer de présenter un certificat médical dans les 48 heures et vous le laissez tirer.

23 – Dans une compétition sélective en salle, l'organisateur vous indique qu'il veut faire tirer un archer poussin en arc à poulies :

- Vous lui refusez l'accès à la compétition
- Vous acceptez en précisant qu'il ne sera pas inscrit au résultat
- Vous acceptez à condition qu'il soit sur une cible qui ne gêne pas les autres compétiteurs.

24 – Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer de son club (qui est donc organisateur de la compétition) et qui a une licence « découverte » va tirer la compétition :

- Comme il est du club, vous le laissez tirer
- Vous lui refusez l'accès à la compétition
- Vous le laissez tirer, en lui indiquant qu'il ne sera pas classé

25 – Vous êtes Jeune arbitre et avez prêté serment. Vous êtes désigné comme arbitre responsable d'un concours jeunes, en vérifiant le terrain, vous vous apercevez que la disposition des blasons n'est pas réglementaire :

- Vous voyez le responsable du terrain, et vous lui demandez aimablement de modifier
- Comme c'est un concours Jeunes, vous laissez en l'état
- Comme vous êtes Jeune arbitre, et que la différence n'est pas très importante, vous ne dites rien

26 – Vous êtes arbitre Jeune et avez prêté serment. Vous êtes désigné comme arbitre responsable d'un concours jeunes.

- Vous faites confiance à l'organisateur pour la régularité du terrain, afin de ne pas le vexer.
- Vous demandez aux autres jeunes arbitres de vérifier le terrain
- Vous effectuez vous-même la vérification du terrain, en vous faisant aider.



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 5 sur 8

N° d'anonymat :

27 – Qui nomme les personnes constituant le Jury d'Appel d'une compétition régionale sélective ?

- L'organisateur
- L'arbitre responsable
- La commission départementale d'arbitrage

28 – Vous êtes responsable d'une compétition Jeunes comportant plusieurs départs sur deux jours :

- Le Jury d'appel doit être le même à tous les départs
- Vous pouvez nommer un jury d'appel différent sur chaque départ
- Vous ne nommez pas de jury d'appel car personne n'est présent sur toute la compétition

29 – Les membres du jury d'appel

- Doivent faire partie de l'organisation
- Peuvent être n'importe quelle personne présente
- Doivent posséder une licence FFTA en cours de validité

30 – Un archer fait, dans les formes requises, une réclamation. Vous avez 4 personnes dans le jury d'appel. Un membre du jury fait partie du club de l'archer qui a déposé la réclamation

- Le Membre du jury du club de l'archer, ne doit pas participer à la délibération
- Le Membre du jury du club de l'archer, peut participer à la délibération
- Le jury ne peut pas délibérer

31 – Dans un concours sur cible en extérieur, un archer novice est seul sur sa cible à sa distance :

- Vous demandez à l'organisateur de désigner une personne ayant sa licence pour tenir la contremarque
- Vous désignez un arbitre de la compétition pour tenir la contremarque
- Le jeune archer tient seul sa marque, sans contremarque et appelle un arbitre si nécessaire.

32 – Au cas où les deux feuilles de marque d'un archer ne comportent pas les mêmes totaux, le greffe doit :

- Recompter et ajuster les scores
- Faire la moyenne des deux scores
- Ne conserver que le score le plus bas

33 – L'organisateur qui transmettrait les résultats d'une compétition au service des Activités Sportives de la FFTA avec un retard de plus de 3 jours, s'expose à :

- Une sanction de 1 an de suppression d'organisation
- Une amende de 500 Euros
- Un rappel à l'ordre

34 – L'invitation ou mandat doit obligatoirement comporter :

- Les blasons utilisés
- l'itinéraire pour se rendre sur le lieu de la compétition
- le menu du repas et son prix



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 6 sur 8

N° d'anonymat :

35 – Le marquage des impacts des flèches sur les blasons :

- Est obligatoire s'il y a plusieurs archers qui tirent sur un même blason
- N'est pas obligatoire si l'archer est le seul à tirer sur son blason
- Est toujours obligatoire

36 – Un archer qui tire plusieurs types d'arcs

- Dans une compétition à plusieurs départs, peut tirer un départ avec chaque arc.
- Peut tirer sur un même départ : un arc en A-B, l'autre arc en C-D
- Peut se qualifier dans les championnats de France de chaque arme, même s'ils se tirent à la même date.

37- En cas de panne des feux, le temps est indiqué aux archers par des panneaux manipulés manuellement, selon la séquence suivante :

- Jaune = temps de tir ; vert=30 dernières secondes
- Vert = temps de tir ; Jaune=30 dernières secondes
- ou Le tir est arrêté le temps de procéder aux réparations.

38 – Un archer lâche sa flèche juste avant que le signal sonore de fin de tir ne retentisse :

- La flèche compte, si elle arrive en cible avant la fin du signal sonore
- La flèche ne compte pas car elle était « en vol » lorsque le signal a retenti
- La flèche compte normalement

39 – Pour figurer au classement national sélectif, un archer doit avoir tiré au moins :

- 2 compétitions
- 3 Compétitions
- 4 compétitions

40 – Pour participer aux Championnats de France

- L'archer est automatiquement sélectionné en fonction de son classement
- L'archer doit volontairement se pré-inscrire
- L'archer est sélectionné par la Direction technique nationale

41 – UN archer vous indique qu'il abandonne la compétition. Il vous demande à ne pas figurer dans le classement pour ne pas faire baisser sa moyenne :

- Vous lui indiquez que cela n'est pas possible
- Vous acceptez sa demande et l'indiquez au greffe
- Vous lui dite de faire une demande écrite au service sportif de la FFTA

42 – UN club a parmi ses licenciés un jeune arbitre qui a prêté serment:

- Il ne peut pas inscrire une compétition au calendrier national, car c'est un jeune arbitre
- Il peut inscrire une compétition au calendrier national en demandant une dérogation à la FFTA
- Il peut inscrire une compétition au calendrier national

43 – Dans un concours qualificatif, un archer participe à plusieurs départs :

- Il ne peut bénéficier de la période d'entraînements que sur le premier départ
- Il peut bénéficier de la séance d'entraînement avant chaque départ
- Il doit participer à toutes les séances d'entraînement



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 7 sur 8

N° d'anonymat :

44 – Dans un concours sélectif, suivi de tirs par équipes, un archer qui tire une seule flèche:

- Ne peut pas être classé et donc ne peut pas tirer avec son équipe
- Peut tirer avec son équipe
- Son équipe est disqualifiée

45 – Une compétition est arrêtée à la suite d'une intempérie majeure (Orage très violent), tous les archers ont tiré le même nombre de flèches

- Les scores ne sont pas pris en compte et la compétition annulée
- Les scores seront validés si la compétition peut se continuer dans les 24h après l'arrêt
- Le classement est validé avec les scores acquis au moment de l'arrêt de la compétition

46 – Les "flèches de progression" sont délivrées par :

- Obligatoirement par un arbitre, dans une compétition de « passage de flèches »
- Obligatoirement par le Président de la ligue
- Par les clubs sous la responsabilité du Président

47 – Les "flèches de progression blanches à jaunes se passent sur :

- blason de 60 cm
- blason de 80cm
- blason de 122cm

48 – Le rapport d'arbitrage est rédigé par :

- L'organisateur
- Un arbitre désigné par l'arbitre responsable du concours
- L'arbitre responsable du concours

49 – Après la publication des scores d'une compétition, le processus des demandes de récompenses et homologations de records ou meilleures performances est déclenché par :

- l'arbitre responsable du concours
- L'organisateur
- le compétiteur ou son représentant

50 – la demande d'homologation de records ou meilleures performances doit être :

- Signée par l'arbitre responsable du concours
- Signée par l'archer, le marqueur et l'arbitre responsable
- n'a pas besoin d'être signée, puisque le score est communiqué informatiquement



NOM :

Prénom :

N° d'anonymat :

Page 8 sur 8

N° d'anonymat :

RECAPITULATIF

Nb de réponses exactes :

Page 2

Page 3

Page 4

Page 5

Page 6

Page 7

NOM(s) et Signature(s) du (des) correcteur(s) membre(s) de la CNA :

Nb de réponses exactes, total des pages 2 à 7 =

(A)

Note sur 20, soit $A \times 4/10$

(B)

Note définitive sur 20

(B) ARRONDIE AU POINT SUPÉRIEUR

